



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE
Des Arrêtés Municipaux

N° 2020 / 1164 ST JCM / SR

Le Maire de SISTERON

OBJET : stationnement - 55 Place Paul ARÈNE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2212.1 et suivants ;
VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5 ;
VU le Code de la Route ;
VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L 116-2 et R 116-2
VU le livre 5 du Code de la sécurité intérieure ;
VU la demande de l'entreprise MOSCADELLI ;
CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité et le bon ordre ;

ARRETE

ARTICLE 1 – l'entreprise MOSCADELLI est autorisée à utiliser une place de parking devant l'immeuble sis 55 Place Paul ARENE le 8 septembre 2020 pour effectuer des travaux de remplacement de volets battants.

ARTICLE 2 – l'entreprise est chargée de la mise en place de la signalisation et des protections nécessaires.

ARTICLE 3 - Les tiers disposent d'un délai de recours de deux mois à compter de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sisteron et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SISTERON et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron.

Fait à SISTERON le 7 septembre 2020.

NOTIFIÉ ET PUBLIÉ
DANS UN DELAI LÉGAL.

07 SEP. 2020

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Jean-Pierre TEMPLIER



Pour le Maire,
L'adjoint délégué,

J. P. TEMPLIER

